

PROGRAMME ECOLO ÉLECTIONS 2009

Livre III - Pour une société émancipatrice

Chapitre 7 « Sports »

Sports : Etat des lieux et analyse d'Ecolo

Le sport remplit de multiples fonctions aux niveaux éducatif et social comme en termes de santé publique. Il permet à celles et ceux qui le pratiquent ou qui l'encadrent de s'enraciner dans un territoire. Il occupe également une part importante du temps de loisirs de nos concitoyens qui pratiquent régulièrement l'un ou l'autre sport. Sans compter ceux qui en sont des observateurs assidus. A ces différents titres, la pratique sportive mérite une attention particulière des pouvoirs publics, de façon à optimiser ses effets sur la société dans son ensemble.

Force est cependant de constater qu'un très grand nombre de Belges ne pratique pas une activité physique de manière régulière et ne s'adonne à aucun sport, par choix ou par manque de temps, d'intérêt, de moyens, d'offre, etc.

Par ailleurs, l'analyse des performances physiques de la population belge – et des jeunes en particulier – montre une dégradation de la situation. Le mode de vie de plus en plus sédentaire, des modes d'alimentation qui privilégient les produits gras, sucrés et industrialisés, sont en partie responsables de cette évolution.

La politique sportive en Communauté française a pourtant été marquée par un accroissement sensible de ses budgets ces dernières années. Ces moyens nouveaux ont permis notamment de renforcer les fédérations et d'assurer la distribution de chèques sport. Mais on cherche en vain les lignes de cohérence des pouvoirs publics : aucun plan concerté ne détermine les priorités, les objectifs et les méthodes ; à chaque changement ministériel, les politiques sont redéfinies sans vision à long terme. Il en va ainsi par exemple de la lutte contre le dopage qui a visé alternativement au gré des attributions du portefeuille des sports, tantôt les sportifs amateurs, tantôt les sportifs professionnels.

Sports : Propositions d'Ecolo

Pour Ecolo, un des enjeux essentiels de la politique sportive est la définition d'un plan stratégique à moyen terme. Il est essentiel, après une large concertation, de définir les missions et les objectifs de la politique du sport en Communauté française.

La coopération avec l'Etat fédéral, les Régions, les autres Communautés et les communes doit également être renforcée pour bénéficier des synergies les plus profitables aux sportifs, aux clubs et aux fédérations.

Pour Ecolo, les dimensions suivantes doivent être privilégiées :

- le sport pour tous : en favorisant l'activité physique des garçons et des filles dès l'école ; en renforçant la pratique du sport par des publics moins enclins à la pratique sportive ; en développant une politique de formation des sportifs et sportives de haut niveau ; et en veillant à l'articulation nécessaire et la continuité entre le sport de masse et le sport de haut niveau.
- le sport en santé : à la fois en encourageant la pratique sportive comme facteur de santé, en veillant à une bonne information du public en marge de la pratique sportive et en l'encadrant afin d'éviter les excès d'une pratique inadaptée ;
- le soutien aux clubs sportifs locaux et aux associations de quartier : afin de les encourager à des pratiques de qualité et les renforcer, notamment dans leur mission de lien social et d'accueil de tous ;
- la qualité et la diversité de la pratique sportive de façon à ce qu'elle puisse se dérouler dans les meilleures conditions d'encadrement quantitatif et qualitatif et

que chacun et chacune puisse trouver l'activité sportive répondant à ses attentes et à ses spécificités ;

- le sport comme acteur de changement : en engageant le mouvement sportif, de l'échelon local au niveau international, à devenir un acteur à part entière du développement durable dans ses trois dimensions : environnementale, sociale et économique.

Dans ce cadre, les priorités d'Ecolo pour le sport sont dès lors :

1. Favoriser l'activité physique dès l'école
2. Promouvoir et améliorer la pratique sportive de tous et toutes
3. Promouvoir l'éthique sportive et la pratique du sport en santé
4. Conjuguer sport de haut niveau et sport pour tous et toutes
5. Doter la politique du sport d'une plus grande cohérence
6. Faire du sport un moteur du développement durable

PRIORITE N°1 : FAVORISER L'ACTIVITE PHYSIQUE DÈS L'ECOLE

La pratique de l'activité physique à l'école recèle de nombreux avantages :

- elle concerne chaque enfant, quel que soit son milieu d'origine ou le rapport de sa famille au sport ;
- elle s'inscrit dans une logique généraliste, indépendante de la compétition, imperméable aux tentations de spécialisation trop précoce et ouverte au contraire à toutes les disciplines ;
- elle peut contribuer positivement aux autres apprentissages, en valorisant certaines compétences (respect des règles, notions d'éthique et esprit d'équipe, fairplay, ...) et en permettant aux enfants de trouver un certain équilibre entre formation intellectuelle et développement physique ; il est ainsi important de rendre à des élèves de plus en plus nombreux, confiance en leurs capacités à produire un effort physique tout en y trouvant du plaisir.

L'école, qui accueille les jeunes de 3 à 18 ans, joue un rôle inégalé et inégalable d'accès à la

pratique sportive et à l'activité physique. Ecolo veut renforcer ce rôle joué par l'école, en s'appuyant sur les professeurs d'éducation physique, mais également en collaboration avec l'ADEPS, les fédérations de sport à l'école, les clubs sportifs locaux, de façon à offrir aux élèves des activités physiques et sportives diversifiées et de qualité.

Pour ce faire, il est nécessaire de favoriser une articulation plus grande de l'école avec des intervenants externes par la création ou le renforcement d'alliances éducatives en matière de promotion de l'activité physique à l'école. Ces alliances doivent être intimement liées à une politique de promotion d'une alimentation saine.

Proposition : Favoriser les initiatives d'éveil sportif

Ecolo propose la mise en place systématique d'initiatives d'éveil sportif à l'école. Il s'agit par là de permettre la diversification des activités sportives proposées par l'école, favoriser la découverte des sports par les enfants, faciliter la participation de ceux qui le souhaitent aux activités des clubs sportifs et lutter contre le décrochage sportif des adolescents.

Certains partenariats existent déjà en la matière, notamment avec l'ADEPS. Mais ces collaborations pourraient également se nouer entre les clubs sportifs et les écoles. Elles pourraient prendre des formes diverses : organisation d'après-midis de découvertes, pratique sportive ouverte à tous les enfants, animation de garderies et/ou de récréations sportives sous la houlette d'animateurs sportifs formés, ...

En cohérence avec ses propositions en faveur d'une réduction du coût scolaire à charge des familles, Ecolo entend bien sûr que ces initiatives soient accessibles gratuitement lorsqu'elles sont organisées dans le temps scolaire et qu'elles concrétisent ainsi le projet pédagogique de l'établissement.

Ces activités trouveront à se développer dans le cadre du tout prochain décret de la Communauté française, mis en chantier précipitamment en fin de législature sous la pression du débat médiatique qui a suivi les Jeux olympiques de Pékin, et qui a vocation à encadrer les relations entre l'école et le monde sportif.

Cette collaboration des clubs sportifs doit aussi pouvoir se développer avec les acteurs de l'accueil extrascolaire (pour les enfants de 3 à 12 ans) au niveau des communes.

Pour renforcer la pratique de l'activité physique à l'école, Ecolo propose également de poursuivre l'instauration de deux heures de psychomotricité pour chaque classe maternelle et d'améliorer les conditions dans lesquelles se donnent ces périodes de psychomotricité.

Proposition : **Evaluer l'expérience-pilote de doublement des heures d'éducation physique dans l'enseignement primaire**

Sous la législature écoulée, le Gouvernement a mené une expérience pilote de doublement des heures d'éducation physique dans onze écoles primaires de Communauté française. Ce projet pilote se déroule de 2005 à 2009. Une évaluation intermédiaire, menée par une équipe universitaire, a montré que ce projet semble porter ses fruits. Les élèves vivent mieux l'école, pratiquent plus de sports différents, semblent plus épanouis et plus en forme. L'impact positif sur les attitudes des enfants (respect, entraide, attention) semble également démontré. Cela montre combien la promotion de l'activité physique à l'école peut avoir une influence tout à fait positive sur les attitudes et sur les apprentissages de manière générale.

Les pouvoirs publics devront être attentifs aux résultats définitifs de l'évaluation finale de cette expérience. Il s'agira d'un des multiples éléments (contraintes de la grille horaire, rythmes scolaires, etc.) à prendre en compte avant un éventuel accroissement généralisé des heures d'éducation physique à l'école.

Proposition : **Améliorer l'équipement des écoles**

L'un des obstacles à la bonne mise en œuvre des activités physiques à l'école réside bien souvent dans l'absence d'infrastructures et de matériel de qualité à disposition des écoles, notamment en milieu rural. Les infrastructures scolaires ne sont pas toujours à même d'accueillir simultanément tous les groupes d'élèves, en particulier dans le secondaire.

Si on souhaite améliorer la pratique de l'activité physique et du sport à l'école, il est donc

nécessaire de consacrer une attention particulière à la question des infrastructures et de l'équipement.

Dans cette optique, Ecolo propose :

- la réalisation d'un cadastre des besoins des écoles en matière d'équipement ou d'accès à des équipements sportifs ;
- une politique de coopération entre acteurs, afin de permettre la mise à disposition par les communes de leurs propres infrastructures sportives, les synergies entre réseaux d'enseignement et l'accès des groupes sportifs aux infrastructures scolaires en dehors des heures de cours ;
- une meilleure prise en compte par les Régions, lorsqu'elles octroient des subsides en matière d'infrastructures sportives, de la manière dont les projets associent les écoles, tiennent compte des résultats du cadastre des besoins des écoles, le cas échéant en partenariat avec les pouvoirs locaux.

Proposition : **Favoriser la mobilité douce pour les élèves**

L'une des façons les plus simples d'avoir une activité physique régulière, c'est bien sûr de se rendre à l'école à pied ou à vélo, plutôt qu'en voiture.

Pour favoriser les déplacements durables de et vers l'école, Ecolo entend également intensifier les politiques cycliste et piétonne à destination des élèves et des parents. Les infrastructures routières proches des écoles doivent favoriser la mobilité douce.

Des moyens financiers supplémentaires doivent être dégagés pour généraliser à toutes les écoles les brevets du cycliste. De même, le ramassage scolaire à pied ou à vélo doit être soutenu et développé. Il s'agit là d'une manière de répondre à l'exigence légitime de sécurité sur la route¹.

¹ Voir à ce sujet nos propositions du Livre I, Chapitre 3 « Mobilité et Transport ».

**PRIORITE N°2 :
PROMOUVOIR ET AMELIORER LA
PRATIQUE SPORTIVE DE TOUS**

Pratiquée dans de bonnes conditions, l'activité physique joue un rôle positif en matière de santé. Sont davantage concernés encore les jeunes enfants, les femmes, les populations moins favorisées ou les personnes âgées. Toucher ces publics nécessite la mise en place de politiques spécifiques d'incitation au sport.

En outre, le sport pour tous joue un rôle social important. Dans le secteur sportif, il existe un gisement extraordinaire d'initiatives contribuant à un accueil dynamique et émancipateur, où se retrouvent les enfants et leurs familles, sans distinction quant à leurs compétences sportives et à leur potentiel physique.

Grâce à l'engagement de milliers de personnes, bénévoles dans un très grand nombre de cas, et grâce à l'action de centaines de clubs, des dizaines de milliers d'enfants, de jeunes et de moins jeunes ont la possibilité de pratiquer un sport ou une activité physique de manière régulière. La motivation et la volonté de ces cadres sportifs constituent la condition de base de l'existence même d'un système sportif. Il faut pouvoir répondre aux besoins financiers des clubs sportifs, liés à l'encadrement des plus jeunes et à l'équipement nécessaire. De même, il importe de lever les barrières financières qui limitent encore l'inscription ou la participation bénévole dans un club sportif.

Par ailleurs, les entraîneurs ne sont pas systématiquement formés. Il importe que ceux-ci puissent être conseillés ou informés quant aux bonnes pratiques à développer, aux bonnes techniques à enseigner ou encore aux précautions élémentaires à prendre en matière de santé, par rapport aux besoins et aux limites des enfants, des jeunes ou des adultes qu'ils encadrent. De même, le rôle des accompagnateurs (parents, délégués, dirigeants voire arbitres), qui contribuent à une pratique du sport dans de bonnes conditions, doit être pris en compte.

Le renforcement de l'offre de formation des intervenants est vital pour une pratique sportive de qualité. Elle ne peut que contribuer à la plénitude de leur engagement et à la durée de celui-ci.

**Proposition :
Favoriser l'activité sportive et physique
en ciblant des publics spécifiques**

Pour Ecolo, il convient de financer de façon spécifique des programmes d'activités sportives et physiques à destination de publics ciblés.

Ce type d'activités peut bénéficier de l'utilisation d'infrastructures sportives sous-employées. Il peut aussi s'appuyer de façon préférentielle sur les structures déjà en relation avec les publics visés (centres de jeunes, organisations de jeunesse, AMO, organismes d'éducation permanente, clubs de seniors,...) et mettre en œuvre, le cas échéant, des collaborations avec les clubs sportifs locaux. Le financement de ces activités devrait être conditionné à l'existence d'un projet pédagogique et d'un encadrement par du personnel qualifié, et lié à une certaine régularité des activités.

Afin de promouvoir et favoriser la pratique sportive par tous, Ecolo propose de :

- ✔ développer, en collaboration avec les fédérations et les clubs, des campagnes d'information et d'incitation à la pratique sportive ;
- ✔ améliorer les conditions d'accueil sportif des enfants handicapés, promouvoir leur intégration dans les cercles sportifs chaque fois que c'est possible, et apporter un soutien financier renforcé aux fédérations encadrant la pratique sportive des personnes handicapées ;
- ✔ soutenir davantage toutes les initiatives de découverte de la psychomotricité au sein des milieux d'accueil de la petite enfance ;
- ✔ développer une politique favorisant l'activité physique chez nos aîné(e)s² ;
- ✔ soutenir des initiatives plus ponctuelles et moins institutionnelles, permettant la découverte de la pratique sportive dans de bonnes conditions, en collaboration avec des clubs sportifs ou en dehors des « contraintes » de clubs ou de compétitions, de manière à augmenter la diversité de l'offre et donc les chances de répondre de manière adéquate aux attentes de ces publics cibles ;

² Voir à ce sujet nos propositions du Livre II, Chapitre 6 « Aînés ».

- évaluer le système des « chèques sport » délivrés par les Communautés en collaboration avec l'Etat fédéral ; sur cette base, il conviendra, le cas échéant, d'ajuster le système pour augmenter et améliorer la pratique du sport chez les enfants et adolescents issus des milieux socioprofessionnels défavorisés ; pour Ecolo, délivrer des chèques sport ne suffit pas nécessairement pour inciter à une pratique régulière et prolongée de l'activité physique ; pour rencontrer cet objectif, les clubs doivent être associés à la réflexion sur le chèque sport.

Proposition : Améliorer la formation des cadres sportifs

Pour renforcer la qualité de la pratique sportive, Ecolo propose de renforcer les fédérations sportives dans leurs missions en leur assignant des objectifs quantitatifs précis en matière de soutien, d'information et de formation des cadres sportifs. Il s'agit bien sûr d'apporter aux fédérations et à d'autres opérateurs les financements nécessaires à la mise en place de ces formations, permettant notamment l'engagement de pédagogues compétents et de confier à des organes indépendants l'évaluation de leur mise en œuvre.

Ces formations devraient pouvoir s'élaborer au niveau des fédérations, dans le cadre de collaborations entre fédérations ou via des organismes indépendants reconnus. L'objectif est d'offrir, à chaque cadre sportif qui le souhaite, des possibilités de formation de base et de formation continue tenant compte des différentes compétences nécessaires pour l'encadrement sportif (techniques, psychologiques, physiques). Ces formations devront être gratuites, proches de son domicile et réparties dans le temps.

De façon à augmenter la qualité de la pratique sportive, Ecolo propose ainsi de :

- développer une politique systématique d'information des cadres sportifs et de soutenir notamment l'AISF (Association Interfédérale du Sport Francophone) dans cette mission ;
- élargir et renforcer les missions de l'ADEPS en termes de soutien et de formation des cadres sportifs ;

- veiller particulièrement à la formation continue des arbitres.

Proposition : Soutenir les clubs sportifs locaux

Ecolo souhaite que la Communauté française développe une réelle politique de soutien aux clubs sportifs locaux disposant d'un projet éducatif et formatif de qualité. Ce soutien serait basé notamment sur leur volume d'activités, la qualité de l'encadrement proposé, leurs projets en matière d'accueil de tous et d'éducation à la santé. Il permettrait tout à la fois la prise en charge des frais d'organisation et d'équipement des clubs, avec une priorité à donner aux clubs qui accueillent des jeunes sportifs.

Ecolo propose par ailleurs, pour soutenir les clubs sportifs locaux, de :

- fournir une aide et une formation technique aux structures désireuses d'optimiser leur gestion financière ;
- poursuivre l'amélioration du statut des bénévoles en termes d'immunisation fiscale d'une partie de leurs défraiements et de couverture-assurance adaptée.

Pour favoriser la pratique du sport par les jeunes, Ecolo propose également de :

- favoriser la participation des clubs sportifs à l'élaboration des CLE (contrats locaux pour l'accueil de l'enfance) développés sous l'égide des communes ; leur adhésion à cette dynamique communale est une opération gagnante tant pour les clubs eux-mêmes (augmentation de leurs effectifs, soutien financier de la Communauté française par enfant accueilli ...) que pour les familles (accès financier, coordination de l'offre d'activités ...) ;
- encourager les pouvoirs publics locaux à la coordination de la politique sportive locale, notamment par l'organisation d'une concertation et d'une mise en réseau des différents clubs actifs sur leur territoire, par l'objectivation des subsides accordés aux différents clubs (en fonction du nombre de jeunes accueillis et de la qualité de l'encadrement prodigué), par la mise à disposition des infrastructures nécessaires au développement de leurs projets, par la mise sur pieds de centres sportifs locaux

sous forme d'asbl ou de régies autonomes ;

- favoriser les synergies du monde sportif avec les écoles et les milieux d'accueil, afin de permettre la diffusion de l'information relative à l'offre sportive et d'optimiser l'utilisation des infrastructures scolaires en dehors du temps scolaire, au bénéfice de tous (notamment en termes de partage des charges d'entretien).

Proposition : Soutenir le sport de quartier

Le sport de quartier organisé en dehors des structures traditionnelles de club est un secteur important : organisées par des structures locales, en milieu rural ou urbain, les initiatives de sport de quartier permettent à la fois de favoriser l'inclusion sociale et l'épanouissement des personnes. Depuis 2004, ces initiatives sont encadrées par un texte décreta³ qui accompagne les efforts d'infrastructures déployés par les Régions et qui permet aux associations et aux structures locales de recourir à des animateurs qui ont une formation en éducation physique ou en animation sportive.

Ecolo souhaite soutenir davantage les initiatives de sport de quartier par :

- l'intégration du sport de quartier dans une politique globale du sport en Communauté française ;
- une meilleure collaboration entre Communauté, Régions et communes ;
- une information et une sensibilisation plus large des acteurs locaux ;
- des actions spécifiques orientées vers le public féminin et vers les parents ;
- le développement d'infrastructures et d'équipements sportifs légers dans les zones les plus démunies ou marginalisées.

PRIORITE 3 : PROMOUVOIR L'ETHIQUE SPORTIVE ET LA PRATIQUE DU « SPORT EN SANTE »

³ Décret du 12 mai 2004 modifié par le décret du 25 mai 2007 fixant les conditions d'octroi de subventions pour l'organisation d'activités sportives de quartiers.

Le sport entretient et renforce la santé. La pratique d'une activité physique régulière éloigne les risques liés aux maladies cardiovasculaires et au surpoids ; elle a un effet bénéfique sur la santé mentale ; elle permet de vivre plus longtemps en bonne santé. Il convient donc de sensibiliser, via des programmes d'information, les non-sportifs à l'intérêt de la pratique du sport.

La pratique d'une activité physique sera d'autant plus bénéfique si elle est encadrée, mesurée et conforme aux aptitudes et aux besoins du sportif. C'est d'autant plus vrai dans le cadre du développement d'une pratique sportive de plus en plus individuelle, déconnectée des clubs. Mal utilisé, le sport peut être à l'origine d'importants dégâts, lorsqu'il est pratiqué de manière intensive et sans encadrement adéquat.

Le décret relatif à la promotion de la santé dans la pratique du sport, à l'interdiction du dopage et à sa prévention en Communauté française pose les bases d'une politique de promotion de la santé par le sport. Son application durant la dernière législature a pourtant laissé à désirer, faute notamment de cohérence entre les politiques de la Ministre de la santé et du Ministre des sports. C'est la seule dimension du contrôle anti-dopage qui a été maintenue, laissant de côté par exemple les campagnes de promotion de la santé dans le sport et les campagnes de prévention du dopage. Ecolo propose de réinvestir dans cette politique de promotion de la santé dans le sport.

Par ailleurs, le sport, et en particulier le sport de compétition, laisse voir de plus en plus souvent des facettes peu reluisantes. Parallèlement au développement du sport-spectacle, des pans entiers de l'activité sportive sont attaqués par le développement de comportements à l'opposé du fair-play.

Les scandales liés au dopage continuent de faire l'actualité, et de nombreux sports sont touchés comme l'ont montré notamment les résultats des contrôles menés lors des derniers JO, remettant de plus en plus en cause la validité des performances et des records.

Des cas de tricherie et de corruption de joueurs montrent que le pouvoir de l'argent incite parfois des athlètes à renier l'essence même de la compétition. La logique mercantile menace ici clairement les bases du mouvement sportif.

Enfin, les violences verbales et les attaques racistes, xénophobes, sexistes ou homophobes

finissent parfois par donner au sport une image négative, quand elles ne débouchent pas, comme en Italie, sur la mort de personnes.

Des efforts importants doivent être menés par les pouvoirs publics en lien avec les fédérations et les clubs pour améliorer la situation actuelle.

Proposition : **Relancer une véritable politique de promotion de la santé dans le sport**

Promouvoir le « sport en santé » ne peut se limiter à l'organisation des contrôles anti-dopage. Ecolo propose d'accentuer et de systématiser les programmes de prévention du dopage, de sensibilisation à la santé (alimentation, respect du corps,...) par le sport et dans le sport via des initiatives adaptées au public.

Une telle politique doit notamment s'appuyer sur l'extraordinaire réseau des clubs sportifs et trouver une concrétisation à l'occasion des événements sportifs (compétitions de haut niveau, mais aussi joggings, parcours VTT ouverts au grand public,...). Elle doit permettre aux sportifs, dès le plus jeune âge, d'être des acteurs de leur santé. Les fédérations et les clubs doivent être associés à la définition de ces programmes de promotion de la santé.

En ce qui concerne les programmes de prévention du dopage, Ecolo plaide pour un développement de ceux-ci, en lien avec les sports les plus touchés. Ces programmes de prévention devront se baser, loin des raisonnements manichéens qui induisent des slogans simplistes, sur une connaissance fine des mécanismes qui mènent les sportifs au dopage dans le monde du sport, et en particulier, du sport professionnel (passage de la notion de plaisir à celle de résultats nécessaires, internationalisation du sport, pression des sponsors, culture de la médication, etc.).

Proposition : **Assurer le suivi médical des sportifs**

Afin de permettre à chacun de bénéficier au mieux de la pratique sportive qu'il a choisie, le suivi médical des sportifs doit être assuré via :

- l'approbation par les pouvoirs publics et l'adaptation régulière des règlements médicaux des fédérations sportives ;

- le relevé des recommandations générales et contre-indications médicales liées à la pratique des disciplines sportives qui le requièrent ;
- l'information et la sensibilisation du sportif par la distribution d'un carnet du sportif adapté à chaque discipline qui reprendrait notamment des recommandations en matière de pratique sportive, d'hygiène de vie, d'alimentation, etc.
- l'instauration de la gratuité de la délivrance du certificat médical requis annuellement pour l'inscription dans un club sportif.

Proposition : **Intensifier et améliorer les contrôles antidopage**

La Communauté française consacre chaque année 521 000 € au contrôle antidopage. Un montant inchangé depuis 2004 et qui permet de réaliser environ 1 300 contrôles par an. Soit la moitié de ce qui est réalisé par la Communauté flamande. Dans plus de la moitié des cas positifs détectés, c'est le cannabis qui est en cause, dont le pouvoir dopant est cependant loin d'être reconnu dans tous les sports.

Ecolo propose d'intensifier et d'améliorer les contrôles antidopage :

- en augmentant progressivement de 50 % les contrôles effectués ;
- en assurant un équilibre entre contrôles auprès des amateurs et contrôles auprès des professionnels ;
- en veillant au respect du décret et des sportifs lors de la procédure de contrôle (conformité du tirage au sort, des locaux, etc.) ;
- en veillant à la bonne formation des médecins contrôleurs ;
- en diversifiant les contrôles entre compétitions et entraînements afin d'en accroître l'efficacité.

Par ailleurs, Ecolo est favorable à une évaluation de certaines des dispositions du décret de 2001 en concertation avec les fédérations, comme cela est d'ailleurs prévu par le décret.

Ainsi, il y a lieu en particulier de vérifier que la responsabilité de la sanction en cas de dopage

avéré est bien assurée par les fédérations. A défaut, cette responsabilité pourrait être assumée directement par la Communauté française.

Enfin, il y a lieu d'assurer la conformité de notre législation en regard des obligations du code mondial contre le dopage. Ecolo est favorable à une meilleure coopération entre Communautés, voire entre les Communautés et l'Etat fédéral. C'est pourquoi Ecolo plaide au minimum pour l'instauration d'un secrétariat commun entre les services chargés du contrôle antidopage, afin de s'assurer de la bonne application des législations contre le dopage, notamment à Bruxelles où l'application des décrets des Communautés française et flamande continue de poser problème.

Proposition : **Soutenir et développer les actions de promotion de l'éthique dans le sport**

Les fédérations doivent être encouragées et soutenues dans leurs efforts de formation de leurs cadres et de leurs sportifs aux questions d'éthique dans le sport. Il en va de même des actions menées par d'autres acteurs du sport qui ont pour mission d'approfondir et de diffuser les valeurs du sport et du fair-play.

Des budgets particuliers doivent être consacrés au développement de programmes d'action qui visent à rendre la pratique du sport plus éthique à la base, c'est-à-dire dans les clubs, auprès des jeunes sportifs. Pour Ecolo, ces programmes d'action menés dans la durée doivent être développés à côté des campagnes médiatiques dont l'organisation seule ne permet pas d'engranger des effets à long terme.

La Communauté française pourrait aussi soutenir et encourager le mouvement sportif à adopter une charte éthique qui serait signée par chaque sportif, chaque entraîneur, chaque membre des équipes d'encadrement médical et par l'ensemble des dirigeants.

Proposition : **Renforcer la responsabilité des fédérations**

Les fédérations doivent être davantage responsabilisées par rapport aux enjeux des comportements éthiques dans le sport. Le cas

échéant, le décret organisant le sport en Communauté française doit être renforcé dans ses dispositions relatives à la sanction des comportements et des attitudes qui vont à l'encontre de l'éthique.

Les sanctions prévues envers les clubs, les sportifs et les managers doivent être effectivement appliquées.

PRIORITE N°4 : **CONJUGUER SPORT DE HAUT NIVEAU ET SPORT POUR TOUS**

Certains sports de haut niveau attire chaque semaine des centaines de milliers de téléspectateurs et par là-même une multitude de sponsors privés. Il offre des salaires particulièrement confortables, voire parfois indécents, à ses acteurs les plus renommés, que ce soit dans les sports individuels ou collectifs. De plus, certaines dérives telles que le dopage ou la corruption entachent de plus en plus régulièrement la part de rêve qu'il représente.

Plutôt que d'opposer « sport de haut niveau » et « sport pour tous », il convient de les conjuguer. Notamment en utilisant la popularité de l'un au profit du développement de l'autre.

Proposition : **Promouvoir le sport pour tous via les événements sportifs majeurs**

Ecolo propose que toute initiative belge d'organisation d'événements sportifs d'envergure soutenue par les pouvoirs publics comporte une attention particulière à la promotion du sport pour tous. Comment ? En veillant à une politique d'équipement durable, à l'accessibilité de ces équipements par le grand public et notamment par les acteurs du sport au quotidien, ainsi qu'à l'organisation, en marge de ces événements, d'actions de sensibilisation à la santé et au sport pour tous.

Il s'agit d'utiliser la popularité de ce type d'événements et de rentabiliser l'investissement public légitime pour leur organisation au profit du sport pour tous.

Ecolo propose :

- de promouvoir une charte de partenariat sportif. Celle-ci engagerait les clubs et fédérations signataires à défendre des valeurs essentielles comme le fair-play,

l'antiracisme, l'ouverture à tous, à parrainer des clubs locaux, notamment par la participation de professionnels à l'encadrement des jeunes de clubs locaux, et à promouvoir le sport pour tous ;

- de renforcer les solidarités entre les sports bénéficiant de gains plus importants et les sports moins ou non rentables, avec une attention tout particulière pour le sport amateur et le sport pour les jeunes.

Proposition : **Créer une cellule d'accompagnement des athlètes de haut niveau**

Le sport de haut niveau peut parfois être problématique pour celles et ceux qui le pratiquent. L'actualité du sport nous le rappelle régulièrement par l'annonce de décès prématurés, de faits de drogues, de difficultés de reconversion, de tentatives de suicide, etc.

Le sportif vit souvent une vie hors du commun à un âge où l'on se construit. On a pu démontrer ainsi que le taux de suicide chez les sportifs était supérieur à celui de la population générale. Les sportifs sont aussi enclins à développer des troubles addictifs pendant leur carrière. Notamment lorsqu'ils ont recours au dopage.

La reconversion est aussi une période difficile. La période de l'après sport peut s'accompagner de réels problèmes de santé mentale, comme la dépression.

Le monde du sport et la société doivent prendre en compte ce phénomène largement induit par la politique du sport-spectacle.

C'est pourquoi Ecolo est favorable à la mise en œuvre d'une cellule d'accompagnement des sportifs de haut niveau destinée aux sportifs ayant un lien contractuel avec la Communauté française. Un tel projet a été annoncé par le Gouvernement sans jamais avoir été concrétisé. Pour Ecolo, cette cellule serait en charge de l'accompagnement psychologique des sportifs de haut niveau, ainsi que de leur intégration professionnelle au terme de leur carrière sportive.

Proposition : **Concentrer les moyens liés à la formation des sportifs de haut niveau**

Sous cette législature, un appel à projets auprès des communes pour accueillir le centre de formation pour sportifs de haut niveau a été lancé en Communauté française. Alors qu'il s'agissait au départ de retenir un seul centre, ce sont finalement quatre villes (Namur, Liège, Bruxelles et Mons) qui ont été sélectionnées pour accueillir chacune un centre axé sur certaines disciplines sportives.

Le risque est grand que ces centres soit gérés chacun de manière autonome empêchant toute action coordonnée en matière de sport de haut niveau. On évoque notamment la mise sur pied de régies communales pour gérer les centres... tout en y incluant les centres ADEPS. Le dossier n'est visiblement pas mûr et semble souffrir de la tentation du saupoudrage.

Ecolo est favorable à la concentration des moyens consacrés à la formation des sportifs de haut niveau. C'est pourquoi Ecolo préfère envisager la création d'un seul centre, idéalement au niveau belge, qui devra permettre aux jeunes talents de trouver des lieux et des espaces de développement de leur compétence, dans un environnement sain, respectueux de leur santé. Des pôles décentralisés dépendants du centre de formation pourraient être créés en fonction de la disponibilité de certains sites ou équipements déjà existants, mais il ne peut être question, dans une optique de bonne gouvernance, de multiplier par trois ou quatre toute une série d'équipements, d'expertise et de services mis à disposition des sportifs.

La concentration des moyens humains et budgétaires se justifie notamment par :

- l'étroitesse du territoire qui ne justifie pas la multiplication des infrastructures pour un nombre limité de sportifs ;
- les ressources financières disponibles ;
- le regroupement en un seul lieu des personnes-ressources les plus qualifiées et des équipements les plus performants pour assurer des prestations de haut niveau dans les domaines tel que le suivi médical (prévention, bilans médicaux réguliers, imagerie et kinésithérapie pour les soins post-traumatiques), l'accompagnement scientifique de la performance (biomécanique et physiologie ; informatique appliquée au sport, ergonomie, etc.), l'information et la

documentation, la sociologie du sport, l'évaluation des performances, etc. ;

- l'intérêt pour les jeunes sportifs d'échanger et de rencontrer leurs homologues d'autres disciplines.

PRIORITE N°5 : DOTER LA POLITIQUE DU SPORT D'UNE PLUS GRANDE COHERENCE

Les résultats belges aux récents Jeux Olympiques de Pékin ont relancé la polémique sur la qualité de notre politique sportive. C'est essentiellement la question de la cohérence des politiques qui a été visée, face à l'éclatement des compétences ministérielles. Le scénario d'une refédéralisation complète ou partielle du sport a été avancé par certains.

Dans la politique du sport comme dans d'autres politiques, Ecolo entend poursuivre le décloisonnement intra-francophone des politiques communautaire et régionales. Il s'agit d'optimiser les structures existantes et de mettre en œuvre ou d'améliorer les synergies lorsqu'elles s'avèrent de nature à renforcer les différentes entités en générant efficacité, économies d'échelle et meilleure politique. Cela passe notamment par l'adoption d'un socle commun aux accords de gouvernements, par la systématisation des concertations entre les gouvernements afin de définir des orientations politiques majeures d'intérêt commun, et par l'installation d'organes de coordination favorisant le travail en commun⁴.

Les coopérations avec les autres entités politiques du pays doivent également être encouragées, en particulier avec la Communauté flamande.

Ecolo estime néanmoins que si toute avancée en matière de coordination des politiques est bonne à prendre, il faut avant tout qu'il y ait accord sur un plan à moyen terme de développement du sport en Communauté française.

Proposition : Définir un plan stratégique de promotion du sport et de l'activité physique

Pour développer une véritable politique sportive, il est aujourd'hui nécessaire de mettre autour de la même table, politiques, acteurs du

⁴ Voir à ce sujet nos propositions du Livre V, Chapitre 5 « Institutionnel ».

sport et de la promotion de l'activité physique, et experts. Avec l'objectif de dresser un plan stratégique pluriannuel (à cinq ou huit ans) qui fixerait une vision commune du sport en Communauté française, des missions, des objectifs, des moyens, assortis d'une stratégie pour rencontrer les objectifs.

Cette vision devra être transversale aux départements du Sport, de la Santé et de l'Education et impliquer les compétences régionales, notamment en matière d'infrastructures.

Ecolo est donc favorable à une démarche ambitieuse, appuyée par un décret, qui serait entamée dès le début de la prochaine législature et qui devrait, au terme d'un an, dégager un accord sur la vision commune du sport en Communauté française. Cette vision devrait englober tant le sport et l'activité physique du plus grand nombre que le sport de haut niveau.

Ecolo plaide pour une large participation des acteurs de terrain aux différentes étapes de ce chantier : préparation, diagnostic, définition des objectifs, pilotage et évaluation.

Proposition : Créer une coupole des sports en Communauté française

Ecolo propose de réunir, sous l'égide du Ministre des Sports de la Communauté française, de façon régulière, dans le cadre d'un organe permanent et en bonne intelligence avec le Conseil supérieur des Sports, des représentants des différents ministres en charge de la politique du sport, de leur administration, ainsi que des représentants des fédérations sportives, du Comité Olympique interfédéral belge (COIB), de l'ADEPS, de l'AIFS, etc.

Cette coupole aurait pour mission essentielle d'assurer la mise en œuvre du plan stratégique de promotion du sport et de l'activité physique.

Proposition : Conclure un accord de coopération pour le sport de haut niveau

En matière de sport de haut niveau, si la Belgique veut profiter au mieux de son vivier d'athlètes, elle doit permettre la rencontre de ses talents, par-delà la frontière linguistique. Nos performances en athlétisme, dans le

4X100 m féminin et dans le 4X400 m masculin, ont montré que la réunion des meilleurs francophones et des meilleurs néerlandophones permet de réaliser des exploits.

Ecolo souhaite vivement que ces collaborations restent possibles à l'avenir et qu'elles soient facilitées. C'est pourquoi nous proposons qu'un accord de coopération relatif au développement du sport de haut niveau soit conclu entre les différentes entités fédérées de ce pays, voire également avec l'Etat fédéral afin de faciliter et promouvoir :

- la rencontre et la collaboration entre les fédérations ;
- la mise en commun de certains moyens au service d'objectifs clairement définis, en lien notamment avec le COIB ;
- le partage des infrastructures de haut niveau.

PRIORITE N° 6 : FAIRE DU SPORT UN MOTEUR DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Le sport et son économie occupent aujourd'hui une telle place dans notre société qu'il est essentiel pour ce secteur d'intégrer les préoccupations et les objectifs du développement durable à tous les échelons du mouvement sportif. Le mouvement olympique l'a bien compris en faisant de l'environnement la troisième dimension de l'olympisme, aux côtés du sport et de la culture.

Pour Ecolo, il s'agit donc d'engager le mouvement sportif à devenir un acteur à part entière du développement durable :

- en incluant la notion de développement durable dans les politiques et les modes de gestion du monde sportif, les activités et les manifestations sportives ;
- en créant au sein des instances fédérales et olympiques des commissions « développement durable » ;
- en veillant à la cohérence des actions du niveau local au niveau national et international.

Proposition : Encourager l'adoption d'un agenda 21 du Sport belge

Ecolo encourage, à l'instar de ce qui s'est fait dans d'autres pays, l'adoption par le mouvement sportif, sous l'égide du COIB, d'un agenda 21 du sport belge⁵. Cet agenda 21 déterminerait en concertation avec tous les acteurs du sport, du niveau local au niveau national, les objectifs que les différentes instances du mouvement sportif choisiront de mettre en application dans le cadre de plans d'actions. Les objectifs pourraient être notamment les suivants :

- engager le mouvement sportif à devenir un acteur à part entière du développement durable ;
- combattre l'exclusion sociale par la pratique du sport ;
- renforcer le rôle du sport au service de la promotion de la santé ;
- prendre en compte la diversité des pratiques sportives traditionnelles ou régionales ;
- faire du sport une source de richesse pour les territoires ;
- ...

Proposition : Concevoir des manifestations, installations, équipements et matériels sportifs respectueux de l'environnement

Afin de minimiser l'empreinte écologique de la pratique sportive, Ecolo propose notamment d'encourager le mouvement sportif et les pouvoirs publics à intégrer le développement durable dans les choix de long terme qui sont faits, notamment lors de l'accueil et de l'organisation de manifestations sportives internationales. Il s'agit notamment de :

- inclure une dimension sociale et environnementale dans le cahier de charges de l'organisation des

⁵ L'Agenda 21 (ou Action 21) constitue un véritable programme d'actions, mode d'emploi du développement durable pour le XXI^e siècle. Bien plus qu'une déclaration de principe, l'Agenda 21 marque une volonté d'activer un développement durable mondial par des réalisations concrètes. Il a été adopté par 180 chefs d'état et de gouvernement à l'issue de la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement (CNUED), organisée en juin 1992 à Rio de Janeiro (Brésil), en même temps que la *Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement*.

manifestations, de conception et de gestion des matériels sportifs et des installations sportives, notamment pour rencontrer l'urgence énergétique ;

- apporter un soin particulier à la localisation des équipements sportifs (mobilité) et éviter leur multiplication en favorisant leur plein emploi (multifonctionnalité et mutualisation) ;
- veiller à la qualité de l'intégration des installations sportives dans le territoire ;
- concevoir les installations sportives de manière à faciliter leur changement d'affectation (en priorité) ou leur suppression éventuelle et le retour à l'état initial des sites, notamment par le recours intensif à des matériaux recyclables ;
- organiser une mobilité spécifique liée aux événements sportifs, de façon à faciliter l'accès aux spectacles sportifs en toute sécurité et à promouvoir les transports collectifs.

Proposition : Mieux encadrer les choix des lieux des grandes manifestations sportives

Les controverses sur l'attribution des Jeux olympiques 2008 à Pékin ont montré si cela était encore nécessaire, que l'enjeu de l'accueil de grandes manifestations sportives dépasse de loin le cadre sportif. L'organisation et l'accueil de grandes manifestations sportives sont régulièrement utilisés à des fins politiques. Le choix d'attribuer les Jeux olympiques d'hiver de 2016 à Sotchi (Russie) est également sujet à polémique.

Ecolo est favorable à ce que des critères relatifs au respect des droits de l'homme, des droits sociaux et des droits environnementaux soient mieux pris en compte dans le choix des villes hôtes des Olympiades. Si le choix final doit rester celui du CIO, Ecolo souhaite que la communauté internationale, par exemple sous l'égide de l'ONU, établisse des critères auxquels devront répondre les Etats qui souhaitent qu'une de leur ville soit candidate à l'organisation des Jeux olympiques.